

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD**

ARRÊTE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.19 et L. 2122.22,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** le contrat à durée indéterminée du 3 septembre 2024 portant recrutement de Madame Sonia Hall,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Sonia HALL, juriste rattachée à la Direction des Affaires Juridiques, pour déposer plainte au nom du Maire auprès de Monsieur le Procureur de la République, du Juge d'instruction ou des services de Police ou de Gendarmerie, pour la constitution de partie civile devant le juge d'instruction, en application de l'article 85 du code de procédure pénale, pour toute représentation à l'instance devant un tribunal, une cour ou toute autorité administrative, pour tous contentieux ou précontentieux vis-à-vis de tiers (personne physique ou personne morale de droit public ou de droit privé) devant lequel le Maire soit en sa qualité d'exécutif communal ou de représentant de l'État, est amené à faire respecter et/ou mettre en œuvre ses compétences légales, à faire valoir ses droits, à défendre ses intérêts, à exprimer une position juridique, des revendications indemnitaires, des remboursements de frais.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 16 SEP. 2024
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour ampliation



Parvenu en Préfecture le 24 SEP. 2024

Publié le 30 SEP. 2024

Notifié le

25/09/2024

Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Cécile Helle".